



## Point de vue *par Michel HUNAUULT (\*)*

### Réforme de la justice : ne gâchons pas l'espoir

La publication et l'adoption du rapport de la commission d'enquête parlementaire « d'Outreau » ont donné lieu à un large consensus. Conscients de leur responsabilité, les parlementaires ont été guidés par le souci de préserver et de renforcer la présomption d'innocence et de limiter la détention provisoire.

Les auditions ont démontré combien il était nécessaire de tout mettre en œuvre pour l'écoute et l'accompagnement des victimes, qui doivent être au cœur de nos préoccupations.

La commission d'enquête a décidé de maintenir l'institution du « juge d'instruction », mais a décidé de créer des « Pôles de l'instruction », afin d'éviter l'isolement de ce juge et de soumettre cette fonction à des conditions d'âge et d'expérience. Des moyens accrus seront consacrés à la recherche de la vérité et la mise en détention provisoire sera mieux encadrée et limitée dans le temps. La détention provisoire doit être réservée aux seuls auteurs des crimes et délits les plus graves et parallèlement les mesures alternatives à l'incarcération doivent être renforcées : contrôle judiciaire renforcé, bracelet électronique... Une échelle des peines rendant exceptionnelle une incarcération dans l'attente d'un jugement doit donc être mise en place.

#### **Pour une loi de programmation**

L'accès au droit est également une priorité. Des « maisons du droit » dans chaque

département doivent être envisagées au service des justiciables.

Aucune réforme ne pourra être efficace sans moyens financiers et humains. C'est pourquoi, il est nécessaire que, pour concrétiser les réformes, le Parlement adopte rapidement une loi de programmation de la justice, afin de doubler le budget de la justice, actuellement l'un des plus faibles d'Europe. Les lieux de garde-à-vue et les prisons ne doivent pas être des zones de non-droit et d'atteinte à la dignité humaine. La charte pénitentiaire adoptée sous l'égide du Conseil de l'Europe peut être transposée à travers une loi pénitentiaire.

La commission d'enquête a aussi révélé les difficultés et l'ampleur des drames causés par les crimes sexuels. La parole de l'enfant, l'écoute et la prévention nécessitent des moyens humains et financiers, non seulement dans la recherche de la vérité, mais aussi l'écoute et le traitement des victimes, et dans l'ardente nécessité de prévention de tels crimes.

Les travaux de la commission d'enquête parlementaire sont à porter à l'honneur du Parlement. Présidée par un élu de l'opposition, travaillant en toute transparence, la Commission d'Enquête a suscité beaucoup d'espoirs. Le rapport contient des pistes de réformes qu'il convient d'engager rapidement, afin de ne pas gâcher le véritable espoir suscité.

*(\*) Député de Loire-Atlantique, secrétaire de la commission d'enquête parlementaire « d'Outreau ».*